

## Fonds pour l'adaptation des services de santé

Renseignements généraux	
Ministère responsable	Santé Canada
Partenaires	Effort conjoint des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux; dirigé par un Groupe de travail fédéral/provincial/territorial sur le FASS composé d'un représentant du gouvernement fédéral et de chaque province et territoire, soit 14 membres au total.
Date d'entrée en vigueur	Annoncé dans le budget de février 1997; le Secrétariat du Fonds a été créé en juin 1997.
Date d'expiration	31 mars 2001
Site Web	<a href="http://www.hc-sc.gc.ca/hf-fass">http://www.hc-sc.gc.ca/hf-fass</a>
Objet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• appuyer les innovations en vue d'un système de santé davantage intégré;</li> <li>• appuyer les projets pilotes et d'évaluation dans quatre secteurs prioritaires : les soins à domicile, l'assurance-médicaments, les soins primaires et la prestation intégrée de services;</li> <li>• produire des données qui aideront à déterminer les approches possibles aux fins de la réforme et de l'amélioration;</li> <li>• fournir une base à l'amélioration de la prestation des services de santé.</li> </ul>
Rôles et contributions	<p>Le FASS est géré conjointement par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux par le truchement du Groupe de travail F/P/T sur le FASS. Les recommandations touchant au financement de projets provinciaux et territoriaux ont été formulées bilatéralement par la province ou le territoire visé et par le gouvernement fédéral. Les décisions en matière d'aide financière concernant les projets nationaux ont nécessité des examens multilatéraux et des discussions auxquels ont pris part les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux; de plus, ces projets devaient au moins avoir l'appui des autorités où ils sont mis en oeuvre et du gouvernement fédéral. Le FASS offrait une aide financière pouvant atteindre jusqu'à 100 % des coûts (c'est-à-dire pas de partage des coûts; cependant, certains projets bénéficiaient d'autres sources de financement).</p> <p>Le partenariat fédéral/provincial/territorial a été rendu public par le truchement d'un certain nombre de documents diffusés à l'échelon national (feuillet d'information, novembre 1997; appel de propositions pour les projets nationaux, printemps 1998; brochure sur le FASS, août 2000); est actuellement diffusé par le truchement du site web du FASS et dans le cadre d'une série de cinq ateliers régionaux (avril à juin 2001) et il sera traité dans un certain nombre de documents de synthèse de projets et à une conférence nationale de synthèse prévue pour l'automne 2001.</p>

	La connaissance et la reconnaissance, dans le public, du rôle et des contributions du gouvernement fédéral ne font pas l'objet d'un suivi puisque le programme prend fin en 2001.						
<b>Ressources</b>							
Financement		1997/98 Dépenses réelles	1998/99 Dépenses réelles	1999/2000 Dépenses réelles	2000/2001 Dépenses réelles estimat- ives	2001/2002 Prévisions	Total
	E&E	1 791,8 \$	2 696,8 \$	2 294 \$	1 677,7 \$	1 952 \$	10 412,3 \$
	G&C	0	22 145 \$	45 500,4 \$	40 806,7 \$	26 869 \$	135 321,1\$
	Total	1 791,8 \$	24 841,8 \$	47 794,4 \$	42 484,4 \$	28 821 \$	145 733,3\$
	<p>Les dépenses prévues totales, soit près de 146 M \$, sont inférieures au montant total initialement alloué au FASS, soit 150 M \$, en grande partie à cause de la réduction des dépenses dans le cadre des projets parce que les demandes concernant un certain nombre de projets proposées ont été produites en retard.</p> <p>Un montant de 30 M \$ a été alloué aux projets et initiatives à l'échelon national; un montant de 120 M \$ a été alloué aux autorités compétentes pour les projets provinciaux et territoriaux selon un montant égal par habitant. La totalité de l'aide financière consentie dans le cadre du FASS provient du gouvernement fédéral et il est possible que certains projets aient bénéficié d'une aide financière additionnelle provenant d'autres sources.</p>						
Suivi et rapports	De l'information sur le financement des projets se trouve sur le site web du FASS.						
<b>Mesures et rapports</b>							
Répercussions / Résultats	<p>Extrants prévus : élargissement de l'information et des connaissances au sujet de la conception et de la prestation des services de santé par le truchement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de rapports finals pour chacun des projets individuels;</li> <li>• de feuilles d'information sur les projets;</li> <li>• de rapports de synthèse pour chacun des quatre secteurs prioritaires et des cinq secteurs thématiques additionnels, et d'un rapport de synthèse portant sur les résultats globaux des projets du FASS;</li> <li>• d'activités de diffusion dans le cadre des projets individuels;</li> <li>• du site web du FASS, y compris un système de notification électronique;</li> <li>• de séances d'information individuelles et d'exposés par le Secrétariat du FASS; et</li> <li>• d'une série de cinq ateliers régionaux sur le FASS et une conférence de synthèse nationale.</li> </ul> <p>Répercussions prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• répercussions à court terme : décisions sur les soins de santé fondées sur des données nouvelles; recherche en continu et</li> </ul>						

	<p>détermination des secteurs qui méritent un examen plus poussé;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• répercussion à moyen terme : amélioration de la prestation des services de santé;</li> <li>• répercussion à long terme : maintien et amélioration de la santé des Canadiens.</li> </ul>
Indicateurs	<p><b>Mesure</b></p> <p>Les extraits du FASS peuvent être mesurés d'après le nombre et la qualité : des rapports finals sur les projets et des activités de diffusion (par ex. les feuilles d'information et les bulletins sur les projets); des rapports de synthèse sur les secteurs prioritaires/thématiques et les résultats globaux et les activités de diffusion du FASS (par ex. ateliers et (ou) conférences organisés par le FASS et par d'autres).</p> <p>Dans le but de mesurer les répercussions des projets, les projets individuels comprendront une évaluation des modèles de soins ou des approches face à la prestation de services prenant appui sur un cadre d'évaluation élaboré par le FASS. Ce cadre comprend la qualité des services fournis (satisfaction, pertinence technique de l'intervention, pertinence du fournisseur de soins de santé); l'accessibilité des services de santé (temps d'attente, services adaptés à la culture et à la langue, accessibilité par sexe, emplacement géographique et (ou) groupe ethnique); intégration à d'autres éléments du système de santé (combinaison de services, partage de l'information, existence prouvée de mécanismes d'intégration/de coordination); les répercussions sur la santé au niveau du service/de la population cible (changements sur le plan de la morbidité, vues de la population sur les changements au niveau de l'état de santé et résultats non prévus), la rentabilité, et la possibilité de transférer ou de généraliser le modèle ou le programme. Il fallait également, dans le cadre de chaque projet individuel, élaborer des indicateurs expressément conçus pour celui-ci applicables aux facteurs évalués.</p> <p>Pour mesurer les répercussions à long terme du FASS, il est nécessaire de déterminer dans quelle mesure les répercussions des projets du FASS influent sur les décisions concernant le système de prestation de soins de santé et, de ce fait, sur la santé des Canadiens. Des jalons et des indicateurs seront déterminés dans le cadre d'une évaluation finale du programme (impact) du FASS afin de mesurer les répercussions du FASS.</p> <p><b>Évaluation</b></p> <p>Des évaluations portant expressément sur chaque projet étaient obligatoires et ont été réalisées pour chaque projet.</p> <p>La Division de l'évaluation des programmes, Direction générale de l'information, de l'analyse et de la connectivité (DGIAC) de Santé Canada se charge actuellement de la coordination de l'évaluation du programme FASS. Cette évaluation comporte deux volets : une</p>

	<p>évaluation provisoire axée sur le choix du projet, les processus et les leçons apprises à ce jour (a commencé pendant l'automne 2000 et l'hiver 2001; n'est pas encore complètement terminée); et une évaluation finale des impacts du modèle de collaboration du FASS et de l'ampleur de l'influence des répercussions des projets du FASS sur les décisions concernant la prestation des soins de santé et, par conséquent, la santé des Canadiens (sera réalisée en 2003).</p> <p>Le FASS a fait l'objet d'une vérification par le BVG dans le cadre de la vérification de l'aide fédérale à la fourniture des soins de santé (Rapport du Vérificateur général du Canada - novembre 1999, chapitre 29). La vérification portant sur le FASS était relativement petite et axée sur l'observation du mandat du programme approuvé par le Conseil du Trésor du Canada.</p> <p>Pour que les fonds soient utilisés de la manière approuvée, le FASS effectue un certain nombre de vérifications de la conformité sur certains projets du FASS.</p>
Évaluation / évaluations de tierces parties	<p>Les méthodes d'évaluation proposées dans l'ébauche du cadre pour l'évaluation des impacts incorporeront les vues des tierces parties dans la réponse aux questions à examiner. Notamment, les méthodes proposées pour les évaluations de tierces parties comprennent les entrevues avec les intéressés, les entrevues avec des spécialistes et les études de cas.</p>
Partage de l'information et pratiques exemplaires	<p>Les informations d'extrants partagées par le truchement de la Stratégie nationale de synthèse et de diffusion du FASS. Il incombe aux responsables de chaque projet individuel de partager les résultats obtenus; à l'échelon national global, le Secrétariat du FASS réalise diverses activités, y compris des publications, des événements et des synthèses analytiques des résultats des projets.</p> <p>Les informations répercussions des seront traitées dans le cadre de l'évaluation finale du FASS à titre de programme.</p>
Publication de rapports	<p>Comme indiqué ci-dessus, il incombe aux responsables de chaque projet individuel de faire connaître les résultats obtenus. Toutes les publications du FASS sont disponibles sur le site web du FASS, où l'on trouve une fonction d'abonnement à l'intention des personnes désireuses de connaître les nouveaux produits disponibles. Des copies papier sont également disponibles. L'information recueillie dans le cadre de l'évaluation du FASS à titre de programme est disponible par le biais des voies habituelles pour les produits du genre.</p>

<b>Participation des Canadiens</b>	
Mécanismes en vue d'assurer la participation des citoyens à l'établissement des priorités sociales et à l'information	Parmi les possibilités de participation des citoyens on trouve : 1) les deux importantes conférences tenues par le FASS en 1998; 2) cinq ateliers régionaux actuellement tenus à divers endroits au pays; 3) une conférence de synthèse nationale prévue pour l'automne 2001; et 4) de l'information sur les projets diffusée par la poste ou par le truchement du site web. De plus, un processus de consultation a été réalisé dans le but d'éclairer la conception de la stratégie de diffusion.
Mécanismes d'information du public	Pour chaque projet individuel, de nombreuses initiatives prévoyaient des consultations publiques et elles ont été conçues en conséquence. Au niveau global, les consultations publiques ont éclairé la stratégie nationale de synthèse et de diffusion.
<b>Engagements en matière de services</b>	
Accessibilité des critères d'admissibilité au public	Les critères du programme se trouvent sur le site web du FASS.
Existence et disponibilité des engagements en matière de services	<p>La plupart des contacts du FASS sont établis avec les organisations auxquelles une aide financière a été accordée, plutôt qu'avec le grand public. Les responsabilités et les obligations mutuelles sont exposées dans un accord de contribution standard, y compris la marche à suivre pour le règlement des différends.</p> <p>Le site web du FASS est le véhicule principal pour la diffusion de l'information générée par le programme auprès du public. Le site web contient un sondage de rétroaction.</p>
Mesures et publication de rapports	Sans objet <sup>1</sup>
<b>Appels et plaintes</b>	
Existence, disponibilité et communication des mécanismes	<p>À ce jour, les mécanismes de règlement des différends de l'accord de contribution du FASS n'ont jamais été utilisés et, étant donné que le programme arrive à sa fin, il semble peu probable qu'ils ne le soient jamais. Lorsque des projets individuels suscitent des préoccupations, celles-ci sont traitées dans un cadre bilatéral. Lorsque des questions d'application générale ont été soulevées, le Secrétariat du FASS en a fait part à tous les promoteurs - par exemple, en août 1999, une « communication à mi-parcours » a été envoyée à tous les bénéficiaires pour donner des précisions concernant les rapports financiers, etc.</p> <p>En ce qui concerne la rétroaction du public sur le site web – à ce jour, les réactions sont très positives et aucun changement n'a été proposé, etc. Si des changements étaient proposés, on leur accorderait toute</p>

	<p>l'attention voulue. En ce qui a trait aux promoteurs des projets du FASS - voir ci-dessus concernant le mécanisme de règlement des différends dans l'accord de contribution du FASS.</p> <p>En ce qui concerne les plaintes du public -- les plaintes concernant l'accès et le service ou des pratiques administratives injustes peuvent être déposées par le truchement du cabinet du ministre/du bureau du sous-ministre à l'échelon fédéral, auprès des gouvernements provinciaux/territoriaux ou en communiquant directement avec le Secrétariat du FASS par téléphone, télécopieur ou courrier électronique; les plaintes seront traitées comme il se doit.</p>
Suivi et publication de rapports	Sans objet <sup>1</sup> – à ce jour, aucune plainte n'a été officiellement déposée.
<b>Mobilité</b>	
Obstacles à la mobilité liés à la résidence	Sans objet <sup>1</sup> - Les bénéficiaires admissibles à une aide financière du FASS sont les gouvernements provinciaux/territoriaux, les ministères fédéraux et d'autres organisations comme les universités, les chercheurs, les districts de santé/les autorités sanitaires, etc. et non les particuliers qui reçoivent des services de santé. Par conséquent, la question des obstacles à la mobilité ne s'applique pas.
Obstacles à la mobilité de la main-d'oeuvre	Sans objet <sup>1</sup> -voir ci-haut.
Mesures/ Pratiques visant à éliminer les obstacles	Sans objet <sup>1</sup> -voir ci-haut.

<sup>1</sup>Sans objet : lorsque la section ne s'applique pas; il faut expliquer brièvement pourquoi elle ne s'applique pas.